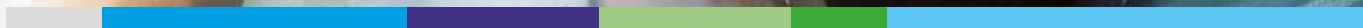




Le Guide

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

**Vous
accompagner
c'est naturel !**



Vous voulez changer votre chaudière ou faire des travaux d'isolation...

Ce guide vous permet d'identifier les aides dont vous pouvez bénéficier... Et elles sont puissantes !

L'État accélère son programme de transition énergétique en lançant le 1^{er} janvier 2020, le dispositif MaPrimeRénov', ensuite élargi à tous les propriétaires le 1^{er} juillet 2021.

Les aides à disposition des particuliers sont nombreuses et certaines d'entre elles peuvent se cumuler. Soucieux de vous accompagner dans la réduction de votre consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, ENGIE vous propose ce guide pour vous aider à repérer toutes les aides dont vous pouvez bénéficier.

1

Les travaux concernés

Toutes ces aides sont réservées à des travaux d'économies d'énergie, nouvel équipement de chauffage ou amélioration de votre isolation thermique, qui doivent :

- répondre à des critères de performance énergétique bien définis
- être réalisés par des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

2

Un dispositif national pour baisser directement le coût des travaux

- **MaPrimeRénov'** pour les propriétaires d'un logement de plus de 15 ans.
- Pour les ménages modestes, propriétaires d'un logement de plus de 15 ans mal isolé et/ou mal chauffé, l'État a prévu de renforcer le dispositif avec la prime **MaPrimeRénov' Sérénité**.

3

Un taux de TVA réduit à 5,5%

Ce taux est applicable pour tous ces travaux, matériels, équipement et main d'œuvre, dès lors qu'ils sont réalisés par des professionnels RGE.

4

Un prêt à taux 0% pour financer le reste à charge

Cumulable avec ces dispositifs d'aides, l'Éco-Prêt à Taux Zéro a été sensiblement simplifié et élargi pour vous permettre pratiquement de financer le montant restant à votre charge, après déduction de vos aides.

5

Des aides diverses complémentaires

À vous de vérifier si vous pourriez être éligible.

Et pour faciliter vos démarches, nous vous proposons un aperçu des principaux dispositifs.

Ce guide tient compte des dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Avant de vous lancez dans vos travaux, vérifiez votre éligibilité et les dernières mises à jour sur le site maprimerenov.gouv.fr ou auprès du service public de la rénovation de l'habitat sur le site france-renov.gouv.fr ou au 0 808 800 700 (service gratuit + prix appel).

Sommaire

VUE D'ENSEMBLE DES SOLUTIONS TECHNIQUES	04
Chaudière au gaz naturel	05
Équipements au bois.....	06
Pompes à chaleur	08
Solaire thermique	10
Isolation thermique	12
LE DISPOSITIF NATIONAL DE PRIMES POUR BAISSER LE COÛT DES TRAVAUX	14
MaPrimeRénov'	16
MaPrimeRénov' Sérénité	20
LA TVA À TAUX RÉDUIT POUR BAISSER LE COÛT DES TRAVAUX	24
L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO POUR FINANCER VOTRE RESTE À CHARGE.....	26
LES AUTRES AIDES.....	30

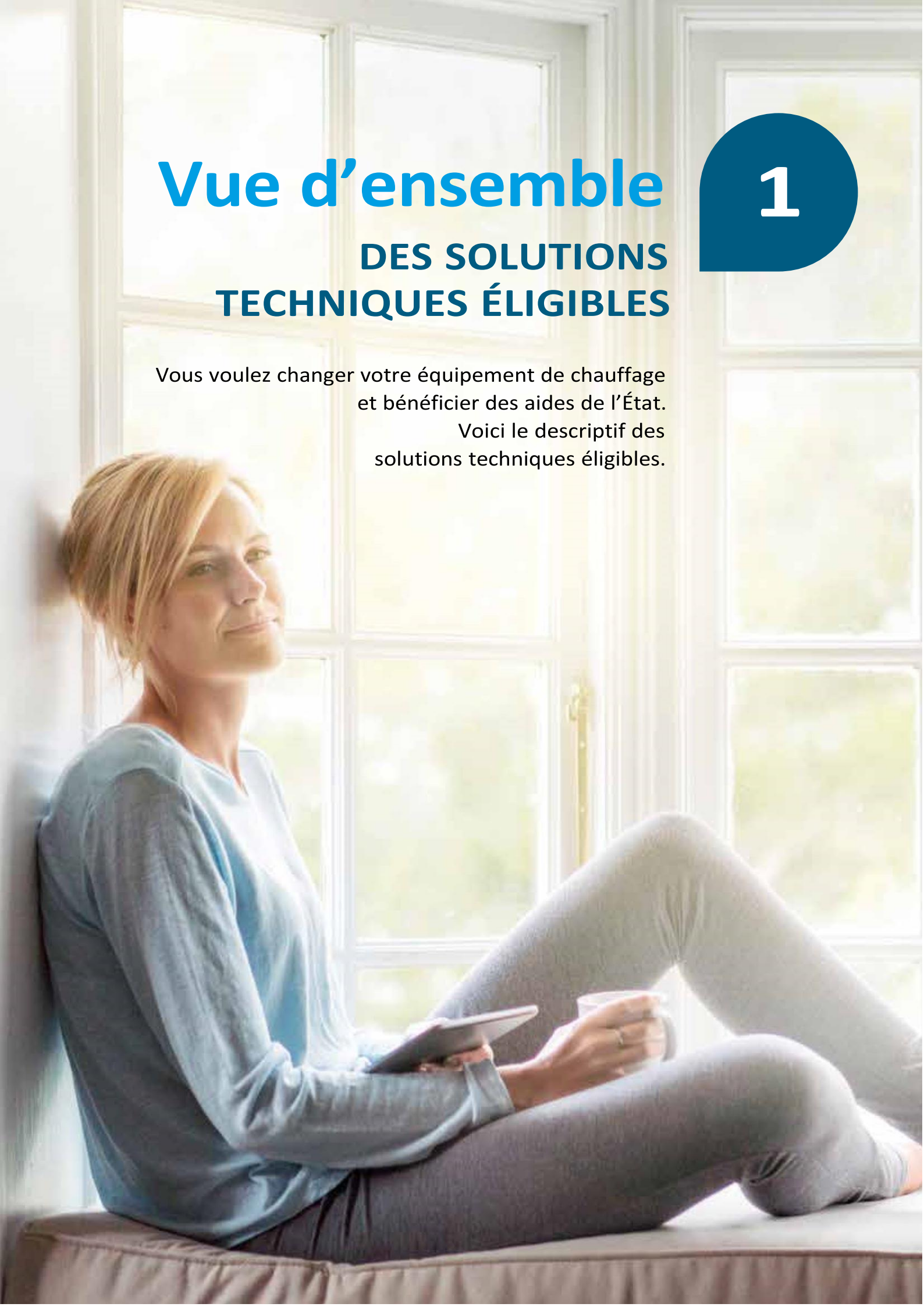
Vue d'ensemble

DES SOLUTIONS TECHNIQUES ÉLIGIBLES

1

Vous voulez changer votre équipement de chauffage
et bénéficier des aides de l'État.

Voici le descriptif des
solutions techniques éligibles.





CHAUDIÈRE À TRÈS HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Il s'agit d'une chaudière à condensation : elle utilise les vapeurs brûlantes générées autour de son brûleur pour préchauffer l'eau **PRINCIPE** de son circuit d'eau, améliorant ainsi son rendement thermique.

CONFORT

- Excellent niveau de confort pour le chauffage seul ou pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- 3 technologies pour la production d'eau chaude sanitaire :
 - la chaudière **instantanée** qui prépare l'eau chaude au fur et à mesure des demandes : la plus économique, avec un temps d'attente à l'arrivée de l'eau chaude et une variation de température de l'eau en cas de multi-puisages.
 - la chaudière à **microaccumulation** : comporte un petit ballon tampon d'eau maintenue toujours chaude, qui permet de limiter les variations de température et d'accélérer la disponibilité de l'eau chaude.
 - la chaudière à **ballon intégrée** : la plus confortable, avec une eau chaude immédiatement disponible et stable en température même en cas de multi-usages.

INSTALLATION

- Se raccorde au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant.
- Pour l'évacuation des fumées, la condensation requiert la pose d'un système étanche appelé "ventouse".
En pratique, compte tenu de contraintes techniques, la ventouse est très rarement installable en habitat collectif.

COÛT

- L'un des équipements les moins chers à la pose.
- En fonctionnement, dépend des évolutions du prix du gaz naturel.

ÉCOLOGIE

- Permet de réduire jusqu'à 20% la consommation de gaz naturel.
- Permet de réduire les émissions de CO2.





CHAUDIÈRE À GRANULÉS

PRINCIPE	Les granulés sont fabriqués à partir de déchets forestiers, conditionnés en vrac ou en sac. La chaudière à granulés est à chargement automatique : une vis sans fin ou un système d'aspiration transporte les granulés depuis leur lieu de stockage jusqu'à la chaudière. Elle gère elle-même son alimentation en combustible et son décendrage.
CONFORT	Elle offre autant de facilité à l'utilisation qu'une chaudière THPE au gaz, surtout si votre capacité de stockage est suffisante pour ne pas avoir à recharger fréquemment.
INSTALLATION	• Elle se raccorde simplement au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant. • Vous devez disposer ou pouvoir installer un conduit de fumée. • Vous devez disposer d'un espace suffisant pour installer la chaudière et son silo de stockage des granulés.
COÛT	L'installation peut être onéreuse. En revanche, elle est économique à l'usage.
ÉCOLOGIE	• La chaudière à granulés utilise un combustible renouvelable, les déchets forestiers, issu de l'économie circulaire. • Les critères d'éligibilité aux différentes primes garantissent que l'appareil répond à des normes exigeantes de performance énergétique et d'émissions polluantes (CO₂ et particules fines)

CHAUDIÈRE À BÛCHES

Contrairement aux chaudières à granulés, la chaudière à bûches requiert un chargement manuel et fréquent du combustible.

PRINCIPE	Pour augmenter l'autonomie, les modèles à hydroaccumulation associent un grand ballon à la chaudière afin de stocker sous forme d'eau chaude la chaleur excédentaire et la restituer pendant 12 à 24 heures.
CONFORT	Vous ne bénéficiez pas d'une alimentation automatique en combustible.
INSTALLATION	• Se raccorde simplement au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant. • Vous devez disposer ou pouvoir installer un conduit de fumée • Vous devez disposer d'un espace suffisant pour installer la chaudière et stocker les bûches au sec.
COÛT	L'installation peut être onéreuse. En revanche, elle est très économique à l'usage, particulièrement si les bûches proviennent de votre autoconsommation ou de production de proximité.
ÉCOLOGIE	• La chaudière utilise un combustible renouvelable. • Les critères d'éligibilité aux différentes primes garantissent que l'appareil répond à des normes exigeantes de performance énergétique et d'émissions polluantes (CO₂ et particules fines)



POÊLE OU CUISINIÈRE À GRANULÉS

Les poêles à granulés intègrent un espace de stockage pour une autonomie de 12 à 72 heures. Ils sont plutôt destinés à un chauffage d'appoint. La cuisinière à granulés associe une fonction cuisson à la fonction chauffage.

PRINCIPE

Certains modèles "hydrauliques" de poêles ou de cuisinières sont équipés d'un ballon d'eau chaude qui se raccorde au circuit de chauffage central pour contribuer au chauffage de l'ensemble de la maison.

CONFORT

Ces équipements requièrent la manipulation régulière des granulés.

INSTALLATION

- Vous devez disposer ou pouvoir installer un conduit de fumée
- Vous devez disposer d'un espace suffisant pour stocker les sacs de granulés.

COÛT

- L'équipement peut être onéreux. En revanche, il est économique à l'usage.

ÉCOLOGIE

- L'équipement utilise un combustible renouvelable, les déchets forestiers, issu de l'économie circulaire locale.
- Les critères d'éligibilité aux différentes primes garantissent que l'appareil répond à des normes exigeantes de performance énergétique et d'émissions polluantes (CO₂ et particules fines)

POÊLE OU CUISINIÈRE À BÛCHES

PRINCIPE

Contrairement aux poêles ou cuisinières à granulés, ces équipements requièrent un chargement manuel fréquent pour une autonomie de quelques heures.

CONFORT

Ces équipements requièrent la manipulation régulière des bûches.

INSTALLATION

- Vous devez disposer ou pouvoir installer un conduit de fumée
- Vous devez disposer d'un espace suffisant pour stocker les bûches au sec.

COÛT

L'installation peut être onéreuse. En revanche, elle est très économique à l'usage, en particulier si vous utilisez votre propre production.

ÉCOLOGIE

- L'équipement utilise un combustible renouvelable.
- Les critères d'éligibilité aux différentes primes garantissent que l'appareil répond à des normes exigeantes de performance énergétique et d'émissions polluantes (CO₂ et particules fines)

FOYER FERMÉ - INSERT

PRINCIPE

- L'insert s'encastre dans une cheminée existante. Le foyer fermé est une installation complète liée à la création d'une cheminée.

CONFORT

Les deux équipements requièrent la manipulation régulière des bûches, comme une cheminée classique.

INSTALLATION

- Vous devez disposer ou pouvoir installer un conduit de fumée.
- Vous devez disposer d'un espace suffisant pour stocker les bûches au sec.

COÛT

L'équipement est peu onéreux.

ÉCOLOGIE

- L'équipement utilise un combustible renouvelable.
- Les critères d'éligibilité aux différentes primes garantissent que l'appareil répond à des normes exigeantes de performance énergétique et d'émissions polluantes (CO₂ et particules fines)

POMPE À CHALEUR AIR/EAU

Elle fonctionne comme un réfrigérateur “à l'envers” : elle capte des calories (“gratuites”) de l'air extérieur pour les transférer au **PRINCIPE** circuit de chauffage de la maison, via un échange thermodynamique assuré par un fluide frigorigène.

CONFORT	• Elle assure un bon niveau de confort de chauffage jusqu'à basse température. Pour les régions les plus froides, on peut l'associer à une chaudière au gaz naturel (voir la solution pompe à chaleur hybride) • Il faut s'assurer que l'unité extérieure peut être installée sans problème de voisinage dû au niveau sonore.
INSTALLATION	• Elle se raccorde simplement au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant. • Il faut pouvoir installer un élément extérieur sur le toit ou au sol.
COÛT	• L'installation de l'équipement est plus onéreuse qu'une chaudière. • La pompe à chaleur est très économique à l'usage, exploitant des calories gratuites, moyennant une dépense d'électricité (plus ou moins importante selon la température extérieure) pour faire fonctionner le cycle thermodynamique, notamment le compresseur.
ÉCOLOGIE	• Utilise en partie une énergie indéfiniment renouvelable et gratuite : les calories de l'air extérieur • Émet très peu de CO₂.

CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

Il s'agit d'une pompe à chaleur air/eau utilisée pour chauffer l'eau d'un ballon. Les calories de l'air peut être prélevées à l'intérieur **PRINCIPE** d'une pièce non chauffée ou captées à l'extérieur par un conduit gainé.

CONFORT	• Par basse température, il va essentiellement fonctionner en consommant de l'électricité. • Il doit pouvoir être placé suffisamment loin des pièces à vivre pour éviter les nuisances sonores.
INSTALLATION	• Il se raccorde simplement au circuit d'eau chaude sanitaire existant. • La pièce d'installation doit être non chauffée et suffisamment grande, un garage par exemple.
COÛT	• L'installation est peu onéreuse. • L'appareil est économique à l'usage puisqu'il utilise des calories gratuites, moyennant une dépense d'électricité plus ou moins importante selon la température extérieure.
ÉCOLOGIE	Utilise une énergie propre et inépuisable et ne rejette pas de gaz à effet de serre.

POMPE À CHALEUR HYBRIDE (ou chaudière hybride)

Elle associe un module chaudière gaz Très Haute Performance Énergétique et un module pompe à chaleur air/eau avec un **PRINCIPE** système de pilotage intelligent qui choisit en permanence le module opérationnel pour assurer le meilleur confort au meilleur coût.

CONFORT	• Elle assure un excellent niveau de confort, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. • Il faut s'assurer que l'unité extérieure peut être installée sans problème de voisinage dû au niveau sonore.
----------------	---

INSTALLATION

- L'appareil se raccorde simplement au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant.
- Il faut pouvoir installer un élément extérieur sur le toit ou au sol.

COÛT

- L'installation de l'équipement est plus onéreuse qu'une chaudière.
- L'appareil est très économique à l'usage puisqu'il utilise des calories gratuites, moyennant une dépense d'électricité (plus ou moins importante selon la température extérieure) pour faire fonctionner le cycle thermodynamique lors du passage en relais gaz.

Bénéficie des performances, en termes d'économies d'énergie et d'émissions de polluants, de la pompe à chaleur qui est **ÉCOLOGIE** prioritairement sollicitée, tout en garantissant le niveau de confort grâce à son module de chaudière THPE.

POMPE À CHALEUR GÉOTHERMIQUE

Elle fonctionne selon le même principe que la pompe à chaleur air/eau mais capte ses calories dans le sol (et non dans l'air extérieur).

PRINCIPE Le captage des calories peut se faire via un réseau horizontal sous le sol d'un jardin ou un réseau vertical s'enfonçant dans le sol.

CONFORT	Elle assure un bon niveau de confort jusqu'à basse température, puisqu'à partir d'une certaine profondeur, le sous-sol est peu impacté par les températures extérieures.
INSTALLATION	• Elle se raccorde au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant. • Elle nécessite de pouvoir installer les éléments de captage.
COÛT	• L'installation de l'équipement est plus onéreuse. • Très économique à l'usage puisqu'elle utilise des calories gratuites, moyennant une petite dépense d'électricité pour faire fonctionner le cycle thermodynamique, notamment le compresseur.
ÉCOLOGIE	• Utilise principalement une énergie indéfiniment renouvelable et gratuite : les calories présentes dans le sous-sol • Émet très peu de CO₂.

POMPE À CHALEUR SOLAROTHERMIQUE

Elle fonctionne selon le même principe que la pompe à chaleur air/eau, mais elle capte les calories gratuites produites par des panneaux solaires (et non pas dans l'air extérieur) : ces panneaux peuvent être hybrides, c'est-à-dire photovoltaïques en face avant et thermiques en face arrière.

PRINCIPE	Elle fonctionne selon le même principe que la pompe à chaleur air/eau, mais elle capte les calories gratuites produites par des panneaux solaires (et non pas dans l'air extérieur) : ces panneaux peuvent être hybrides, c'est-à-dire photovoltaïques en face avant et thermiques en face arrière.
CONFORT	Elle assure un bon niveau de confort de chauffage
INSTALLATION	• Se raccorde au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant. • Nécessite de pouvoir installer les panneaux solaires (inclinaison, orientation de la toiture...).
COÛT	• L'installation de l'équipement est plus onéreuse. • Très économique à l'usage puisqu'elle utilise des calories gratuites, moyennant une petite dépense d'électricité pour faire fonctionner le cycle thermodynamique, notamment le compresseur.
ÉCOLOGIE	• Elle utilise principalement une énergie indéfiniment renouvelable et gratuite : les calories présentes dans le sous-sol. • Elle émet très peu de CO₂.

POMPE À CHALEUR EAU/EAU

Elle fonctionne selon le même principe que la pompe à chaleur géothermique mais elle capte les calories gratuites présentes dans

PRINCIPE la nappe phréatique (et non pas dans le sol)

CONFORT	Elle assure un bon niveau de confort quelle que soit la température extérieure, la nappe phréatique ayant une température constante d'environ 10°.
INSTALLATION	• Elle se raccorde au circuit de radiateurs ou au plancher chauffant existant. • Elle nécessite de pouvoir installer les éléments de captage.

COÛT

- L'installation de l'équipement est plus onéreuse.
- Très économique à l'usage puisqu'elle utilise des calories gratuites, moyennant une petite dépense d'électricité pour faire fonctionner le cycle thermodynamique, notamment le compresseur.

ÉCOLOGIE

- Elle utilise principalement une énergie indéfiniment renouvelable et gratuite : les calories puisées dans les nappes phréatiques.
- Elle émet très peu de CO₂.

CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

PRINCIPE	Il utilise des capteurs solaires thermiques pour réchauffer, via le circuit d'un liquide caloporteur, le ballon de stockage d'eau. (À savoir : les capteurs solaires thermiques exploitent la chaleur du soleil, tandis que les panneaux photovoltaïques utilisent l'énergie du rayonnement solaire)
CONFORT	À utiliser en système d'appoint pour vos besoins d'eau chaude sanitaire (de 50 à 70% des besoins d'une famille de 4 personnes avec un ballon de 200 l)
INSTALLATION	• L'installation des panneaux requiert une autorisation en Mairie auprès des services d'urbanisme. • L'appareil se raccorde simplement au circuit d'eau chaude sanitaire existant. • Il nécessite de pouvoir installer les panneaux solaires de manière efficace : taille du toit, orientation et inclinaison.
COÛT	• L'installation de l'équipement est assez onéreuse. • Très économique à l'usage, il utilise des calories gratuites du soleil et très peu d'électricité. Les coûts d'entretien sont également réduits.
ÉCOLOGIE	Le chauffe-eau solaire est une solution très écologique; ne rejetant ni CO₂, ni polluant quand il fonctionne.

SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ (OU CHAUFFAGE SOLAIRE)

À la différence du chauffe-eau solaire individuel, les capteurs solaires réchauffent à la fois l'eau chaude sanitaire et l'eau du circuit

PRINCIPE	de chauffage de la maison.
CONFORT	Le système nécessite un chauffage et une production d'eau chaude sanitaire d'appoint pour les périodes les plus froides.
INSTALLATION	• L'installation des panneaux requiert une autorisation en Mairie auprès des services d'urbanisme. • Se raccorde simplement au circuit d'eau chaude sanitaire existant et au réseau de radiateurs ou de planchers chauffants. • Nécessite de pouvoir installer les panneaux solaires de manière efficace : taille du toit, orientation et inclinaison.
COÛT	• L'installation de l'équipement est assez onéreuse. • Il est très économique à l'usage puisqu'il utilise des calories gratuites du soleil et très peu d'électricité. Les coûts d'entretien sont également réduits.
ÉCOLOGIE	• Il utilise principalement une énergie indéfiniment renouvelable et gratuite : les calories du soleil. • Il ne rejette ni CO₂, ni polluant.

ÉQUIPEMENT SOLAIRE HYBRIDE

Une technologie prometteuse qui exploite des panneaux solaires hybrides : une solution “2 en 1”, avec une couche supérieure

PRINCIPE	photovoltaïque, produisant de l'électricité, et une couche inférieure thermique, récupérant la chaleur du soleil permettant la production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire.
CONFORT	Une solution récente qui demande une étude approfondie pour vérifier si elle est adaptée à votre logement.
INSTALLATION	• L'installation des panneaux requiert une autorisation en Mairie auprès des services d'urbanisme. • L'équipement thermique peut se raccorder au circuit d'eau chaude sanitaire existant. • Il nécessite de pouvoir installer les panneaux solaires de manière efficace : taille du toit, orientation et inclinaison.
COÛT	• L'installation de l'équipement peut être onéreux. • Très économique à l'usage puisque fournissant à la fois de l'électricité en autoconsommation et de l'eau chaude pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire.

ÉCOLOGIE Il utilise une énergie propre et inépuisable et ne rejette pas de gaz à effet de serre.





ISOLATION

ISOLATION THERMIQUE DES FENÊTRES (ET PAROIS VITRÉES)

Remplacement par des fenêtres/parois vitrées en double ou triple vitrage.

PRINCIPE La solution la plus performante et la plus simple est le remplacement total.

Si le dormant existant est en bon état, vous pouvez aussi envisager de conserver le cadre.

EFFICACITÉ On estime de 10 à 15% les pertes de chaleur provoquées par les fenêtres d'une maison ancienne mal isolée.

ISOLATION DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR

C'est la technique d'isolation la plus efficace, mais la plus onéreuse. Elle permet de conserver la surface habitable intérieure.

PRINCIPE Elle se combine avec la nécessité d'effectuer un ravalement extérieur.

2 techniques : l'isolation sous enduit ou l'isolation sous bardage (avec demande en Mairie)

EFFICACITÉ On estime de 20 à 25% les pertes de chaleur provoquées par les murs extérieurs d'une maison ancienne mal isolée.

ISOLATION DES MURS PAR L'INTÉRIEUR

Cette technique est plus économique, elle ne modifie pas l'aspect extérieur, mais elle rogne la surface habitable et permet **PRINCIPE** d'actualiser la décoration intérieure.

EFFICACITÉ On estime de 20 à 25% les pertes de chaleur provoquées par les murs d'une maison ancienne mal isolée.

ISOLATION DES TOITURES-TERRASSES

A réaliser notamment lorsque vous devez traiter l'étanchéité de la toiture-terrasse.

PRINCIPE La technique à privilégier : une isolation par l'extérieur, où l'isolant sert de support à l'étanchéité.

Évitez une isolation par l'intérieur qui peut entraîner de la condensation dans le logement.

EFFICACITÉ On estime de 20 à 25% les pertes de chaleur provoquées par la toiture d'une maison ancienne mal isolée.



ISOLATION DES RAMPANTS DE TOITURE ET PLAFONDS DE COMBLES

PRINCIPE Les combles chauffés situés sous une toiture inclinée doivent être isolés, en général par l'intérieur.

EFFICACITÉ On estime de 20 à 25% les pertes de chaleur provoquées par la toiture d'une maison ancienne mal isolée.

VMC DOUBLE FLUX (VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE)

- La VMC double flux est la solution la plus efficace pour éviter les problèmes de condensation créés par une bonne isolation. Elle est constituée de 2 réseaux de gaines séparés : l'un insuffle l'air neuf dans les pièces à vivre, l'autre expulse l'air vicié à partir des pièces humides. Un échangeur thermique récupère les calories de l'air extrait pour préchauffer l'air entrant et limiter **PRINCIPE** ainsi les déperditions de chaleur dues à l'aération. Équipée de filtres, la VMC freine l'entrée de particules polluantes ou allergènes pour une atmosphère plus saine.
- La pose d'une VMC double flux en rénovation nécessite de disposer de l'espace et de la configuration nécessaires pour faire passer les gaines et installer l'échangeur au point haut de la maison.

On estime de 20 à 25% les pertes de chaleur provoquées par le renouvellement de l'air et les fuites **EFFICACITÉ** d'une maison ancienne mal isolée.



Le dispositif national de primes

POUR BAISSER
LE COÛT DES TRAVAUX

2



Depuis 2021, l'État renforce sensiblement son dispositif d'aides financières pour favoriser les travaux d'économies d'énergie chez les particuliers propriétaires : remplacement de votre équipement de chauffage ou amélioration de votre isolation.

Ce dispositif se décompose en 2 primes dont les montants et les conditions d'éligibilité dépendent de plusieurs facteurs : nature des travaux, revenus du ménage, âge du logement...

Mais rassurez-vous, nous allons tout vous expliquer !

MaPrimeRénov'

- Propriétaire seulement
- Logement de plus de 15 ans et occupé au moins 8 mois par an.

P.16

OU

MaPrimeRénov' Sérénité

- Propriétaire occupant seulement
- Revenus modestes ou très modestes seulement
- Logement de plus de 15 ans
- Travaux permettant d'économiser au moins 35% d'énergie

P.20



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète



MaPrimeRénov'
Sérénité

2a

MaPrimeRénov'

Le dispositif MaPrimeRénov' est un puissant dispositif, largement renforcé dans le cadre du Plan de Relance du gouvernement afin d'accélérer la transition énergétique. La prime est versée par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Qui peut en bénéficier

Seuls les propriétaires peuvent en bénéficier :

n Propriétaire de sa résidence principale (les résidences secondaires ne peuvent pas en bénéficier) n
Propriétaire bailleur depuis juillet 2021 (jusqu'à 3 logements possibles)

Le montant de la prime dépend du niveau de ressources du ménage. Le logement doit avoir plus de 15 ans* et être occupé au moins 8 mois par an.

Pour quels travaux

MaPrimeRenov' permet de :

n changer votre équipement de chauffage n ou améliorer votre isolation thermique.



IMPORTANT : les travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Le certificat RGE doit être valide à la date de la signature du devis pour les travaux.



BON À SAVOIR

Votre logement a plus de 15 ans ? Vous disposez de revenus modestes ? Au lieu de MaPrimeRenov', vous pouvez bénéficier d'un dispositif encore plus avantageux pour une rénovation thermique complète avec un objectif de résultat de 35% de gain énergétique minimum et un accompagnement personnalisé. [▶ DÉCOUVREZ LE DISPOSITIF](#)

[MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ](#)

MaPrimeRénov' est cumulable avec :

TVA à taux réduit



Eco Prêt à Taux Zéro



Autres aides



*Dans le cas d'un changement de chaudière fonctionnant au fioul, avec dépose de cuve à fioul, la prime peut concerner des logements de plus de 2 ans.

4 niveaux d'aide

Plafonds de ressource si vous habitez en ÎLE DE FRANCE

Votre ménage comprend :	MaPrime Rénov' Bleu	MaPrime Rénov' Jaune	MaPrime Rénov' Violet	MaPrime Rénov' Rose
1 personne 	Jusqu'à 21 123 €	Jusqu'à 25 714 €	Jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2 personnes 	Jusqu'à 31 003 €	Jusqu'à 37 739 €	Jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3 personnes 	Jusqu'à 37 232 €	Jusqu'à 45 426 €	Jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4 personnes 	Jusqu'à 43 472 €	Jusqu'à 52 925 €	Jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5 personnes 	Jusqu'à 49 736 €	Jusqu'à 60 546 €	Jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Personne supplémentaire	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Plafonds de ressource si vous habitez en PROVINCE

1 personne 	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2 personnes 	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3 personnes 	Jusqu'à 26 844 €	Jusqu'à 34 411 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4 personnes 	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5 personnes 	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Comment en bénéficier

- n Vous devez créer votre compte sur le site de MaPrimeRénov' et y déposer votre demande avec les devis correspondants.
- n Vous recevrez par mail la confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant.
- n Après avoir réalisé vos travaux, vous pourrez demander le paiement de votre prime en déposant vos factures sur votre espace personnel MaPrimeRénov'.

BESOIN D'AIDE ?

Vous pouvez vous faire accompagner gratuitement dans ces démarches par le service public France Rénov' Rendez-vous sur le site internet france-renov.gouv.fr



Ou contactez un conseiller France Rénov'



0 808 800 700 Service gratuit + prix appel
du lundi au vendredi de 9h à 18h (service gratuit + prix de l'appel)

CHAUFFAGE | QUEL MONTANT D'AIDE ?

À chaque catégorie de revenus est associée une couleur :

 MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète		MaPrime Rénov'			
		Bleu	Jaune	Violet	Rose
Chaudière gaz à Très Haute Performance Énergétique¹	ETAS ≥ 92%	1 200 €	800 €	-	-
Chaudière à granulés	Label Flamme Verte ou Classe V	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Chaudière à bûches	Label Flamme Verte ou Classe V	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
Poêle ou cuisinière à granulés	Flamme verte 7 ou performance équivalente	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
Poêle ou cuisinière à bûches	Flamme verte 7 ou performance équivalente	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Foyer fermé Insert	Flamme verte 7 ou performance équivalente	2 500 €	1 500 €	800 €	-
Pompe à chaleur air/eau	PAC moyenne et haute température : ETAS ≥ 111% hors dispositif de régulation PAC basse température : ETAS ≥ 126%	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	PAC moyenne et haute température : ETAS ≥ 111% hors dispositif de régulation PAC basse température : ETAS ≥ 126%	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	Installation air extrait : COP > 2,5 Autres installations : COP > 2,4 Profil soutirage : M L XL ETAS : ≥95% ≥100% ≥110%	1 200 €	800 €	400 €	-
Chauffage Solaire (SSC)	Productivité des capteurs ≥ 600W/m	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
Chauffe-eau solaire individuel	Certification CSTBat ou SolarKeymark	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-

Dépose de votre cuve fioul	Certification RGE non obligatoire	1 200 €	800 €	400 €	-
----------------------------	-----------------------------------	---------	-------	-------	---

+1000 € sur MaPrimeRénov'	pour l'installation d'un système de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables et qui permet de sortir du gaz ou du fioul. Valable du 15/04/2022 jusqu'au 31/12/2022 pour les ménages éligibles.				
---------------------------	---	--	--	--	--

¹ Les demandes d'aides MaPrimeRenov' pour l'installation d'une chaudière au gaz ne pourront plus être déposées à compter du 1^{er} janvier 2023.

ISOLATION | QUEL MONTANT D'AIDE ?

À chaque catégorie de revenus est associée une couleur :

 MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète		MaPrime Rénov'			
		Bleu	Jaune	Violet	Rose
Isolation des fenêtres (et parois vitrées)	Fenêtre de toiture : $U_w \leq 1.5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ / $S_w \geq 0.36$ Autres fenêtres/portes fenêtres : $U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ / $S_w \geq 0.3$ ou $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ / $S_w \geq 0.36$	100 € par équipement	80 € par équipement	40 € par équipement	-
Isolation des murs par l'extérieur	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	75 € par m ²	60 € par m ²	40 € par m ²	15 € par m ²
Isolation des toitures-terrasses	Doublage extérieur isolant $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	75 € par m ²	60 € par m ²	40 € par m ²	15 € par m ²
Isolation des murs par l'intérieur	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	25 € par m ²	20 € par m ²	15 € par m ²	7 € par m ²
Rampants de toiture et plafonds de combles	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	25 € par m ²	20 € par m ²	15 € par m ²	7 € par m ²
VMC double flux	Autoréglable ou hygroréglable	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Audit énergétique	Réalisé hors obligation réglementaire	500 €	400 €	300 €	-
Bonus sortie de passoire	Si mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G. (avec audit énergétique obligatoire)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus BBC - bâtiment basse consommation	Si mes travaux permettent d'atteindre l'étiquette énergie B ou A.	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €

Un mécanisme de plafond

MaPrimeRénov' est plafonnée	Son montant maximum est de 20 000 € par logement sur 5 ans.
------------------------------------	--

2b

MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ

Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité vient compléter MaPrimeRénov' pour aider les ménages modestes à entreprendre une rénovation énergétique globale de leur logement leur permettant de réaliser au moins 35% d'économies d'énergie.

Il est constitué d'une aide financière et d'un accompagnement conseil obligatoire.

Le dispositif est piloté par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Qui peut en bénéficier

Plusieurs conditions à réunir :

■ Être **propriétaire** du logement et l'occuper à titre de **résidence principale**.

■ **Ne pas pas avoir bénéficié d'un Prêt à taux zéro (PTZ)** dans les 5 années précédant votre demande ■ Le logement doit avoir été **achevé depuis au moins 15 ans**.

■ Vous devez **vous engager à habiter dans le logement pendant une durée d'au moins 3 ans après la fin des travaux**. ■ Le dispositif est **réservé aux ménages modestes et très modestes**.

Pour quels travaux

■ Vous devez **réaliser en même temps un ensemble de travaux de rénovation énergétique** (par exemple, isolation des combles et changement du mode de chauffage). ■ Ces travaux doivent **permettre d'obtenir un gain énergétique d'au moins 35 %**.

■ Vous **devez obligatoirement vous faire accompagner par Mon Accompagnateur Rénov' sur les volets techniques** (évaluation énergétique, visite sur place, conseil aux travaux, suivi chantier), **administratif, financier et social**.

IMPORTANT : les travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)



MaPrimeRénov' Sérénité est cumulable avec :

TVA à taux réduit



Eco Prêt à Taux Zéro



Autres aides





2 niveaux d'aide

Le dispositif est réservé aux ménages modestes et très modestes. Le niveau d'aide dépend du niveau de revenus du ménage.

Les plafonds de revenus prévus sont calqués sur les 2 premiers niveaux (Bleu et Jaune) de MaPrimeRénov'

Plafonds de ressource si vous habitez en ÎLE DE FRANCE

Votre ménage comprend :	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES
1 personne 	Jusqu'à 21 123 €	Jusqu'à 25 714 €
2 personnes 	Jusqu'à 31 003 €	Jusqu'à 37 739 €
3 personnes 	Jusqu'à 37 232 €	Jusqu'à 45 326 €
4 personnes 	Jusqu'à 43 472 €	Jusqu'à 52 925 €
5 personnes 	Jusqu'à 49 736 €	Jusqu'à 60 546 €
Personne supplémentaire	+ 6 253 €	+ 7 613 €

Plafonds de ressource si vous habitez en PROVINCE

1 personne 	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €
2 personnes 	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €
3 personnes 	Jusqu'à 26 844 €	Jusqu'à 34 411 €
4 personnes 	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201 €
5 personnes 	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €
Personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €

QUEL MONTANT D'AIDE ?

Dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' Sérénité, plusieurs aides se cumulent de la manière suivante :

	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES
UNE AIDE DE BASE CUMULANT 2 ÉLÉMENTS :		
Un pourcentage du montant des travaux HT	50 % dans la limite de 15 000 €	35 % dans la limite de 10 500 €
	+	+
Une prime maximale	10 % du montant des travaux HT dans la limite de 3 000 €	10 % du montant des travaux HT dans la limite de 2 000 €

+ LE CAS ÉCHÉANT, 2 BONUS COMPLÉMENTAIRES CUMULABLES

Le Bonus "Sortie de passoire thermique"	1500 € Pour passer d'une étiquette énergie F ou G avant travaux à E ou mieux après travaux.
Le Bonus BBC	1500 € Pour les logements dont l'étiquette énergie après travaux devient A ou B

EXEMPLES	REVENUS TRÈS MODESTES	REVENUS MODESTES
Pour un ensemble de travaux de 17 000 € HT :	10 200 € HT d'aide Habiter Mieux 50% de 17 000 €, soit 8 500 € + 10%, soit 1 700 €	7 650 € HT d'aide Habiter Mieux 35% de 17 000 €, soit 5 950 € + 10%, soit 1 700 €

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Pour réaliser votre projet, le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité prévoit que vous devez obligatoirement faire appel à un accompagnement-conseil :

Votre opérateur-conseil est un professionnel spécialisé dans la rénovation énergétique travaillant dans une association spécialisée ou un bureau d'études.

Il vous accompagne pour faire en sorte que votre projet soit adapté à votre logement :

- il réalise le diagnostic de votre logement
- il définit les travaux nécessaires pour atteindre l'objectif minimum de 35% d'économies d'énergie ■ il effectue un premier chiffrage de ces travaux

Il vous accompagne également pour l'aspect administratif de votre projet :

- il réalise les démarches pour obtenir toutes les aides financières auxquelles vous avez droit.

POUR TROUVER VOTRE ACCOMPAGNATEUR-CONSEIL Contactez un

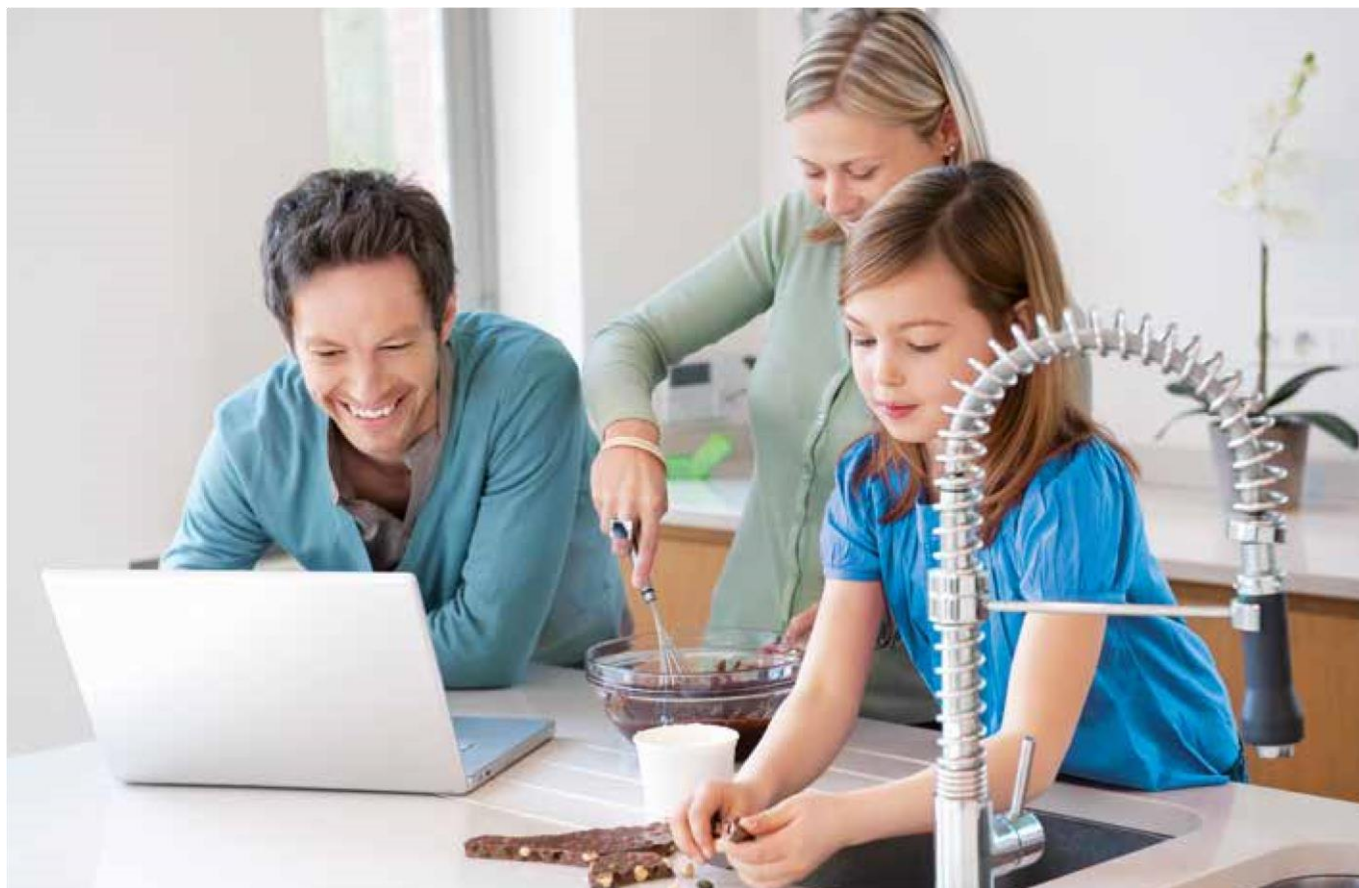
Conseiller France Rénov' :

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

ou sur

www.france-renov.gouv.fr



La TVA à taux réduit

**POUR BAISSER
LE COÛT DES TRAVAUX**

3



Pour des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, vous pouvez bénéficier d'une TVA à taux réduit : 10% ou 5,5%, selon le type de projet, au lieu du taux normal de 20%.

Qui peut en bénéficier

n Tous les ménages, propriétaire ou locataire. n Le logement concerné doit avoir plus de 2 ans.

Le taux de TVA réduit, à 5,5% ou à 10%, dépend de la nature des travaux :

LES TRAVAUX OUVRANT DROIT À LA TVA À 5,5% :

- n **Tous les travaux d'amélioration énergétique** : la pose, l'installation et l'entretien de matériaux et équipements d'économies d'énergie respectant des critères de performances
- n **Les travaux induits qui sont indissociablement liés aux travaux d'efficacité énergétique** : il s'agit de travaux annexes rendus indispensables par les améliorations décrites ci-dessus. Il peut s'agir du déplacement de radiateurs ou du fait de retirer un ancien sol ou un autre équipement antérieur.

LES TRAVAUX OUVRANT DROIT À LA TVA À 10% :

- n **Tous les autres travaux d'amélioration** de transformation, d'aménagement ou d'entretien. Par exemple, la pose d'un parquet ou le changement d'une cuisine intégrée.
- n **Attention, n'entrent pas dans ce cadre** les travaux qui conduisent à une surélévation du bâtiment ou à une addition de construction, qui augmentent la surface de plancher de la construction existante de plus de 10%, qui concourent à la production d'un immeuble neuf.

Comment en bénéficier

- n Vous devez faire réaliser vos travaux par un professionnel.
- n Vous devez lui fournir - avant facturation - **une attestation obligatoire** confirmant que vos travaux sont bien éligibles au taux réduit. Vous pouvez télécharger le modèle de l'attestation sur le site des impôts
- n Si vous avez plusieurs prestataires, vous devez remettre à chacun d'eux un original de l'attestation. n L'attestation est obligatoire uniquement pour les travaux dont le montant dépasse 300 € TTC.

L'Éco Prêt à Taux Zéro

POUR FINANCER
VOTRE RESTE À CHARGE

4



Prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, l'Éco-Prêt à Taux Zéro (Éco PTZ) vous permet de financer des travaux de rénovation énergétique.

Sous réserve que ces travaux respectent des critères de performance énergétique, vous pouvez emprunter **jusqu'à 50 000 € sur une durée maximale de 20 ans**.

L'Éco-PTZ est cumulable avec toutes les aides existantes. À compter du 1^{er} juillet 2022, le cumul avec MaPrimeRénov' sera facilité.

Qui peut en bénéficier

L'Éco PTZ n'est soumis à aucune condition de ressources.

Tous les ménages peuvent en bénéficier aux conditions suivantes :

- Être **propriétaire occupant** ou **propriétaire-bailleur** du logement (y compris les SCI non soumises à l'IS, dont au moins un associé est une personne physique)
- Le logement doit être occupé par le propriétaire ou son locataire à titre de **résidence principale**.
- Votre logement doit avoir été **achevé depuis plus de 2 ans à la date de début des travaux**.

Pour quoi faire

Votre projet de travaux peut correspondre à l'une des 2 catégories suivantes :

- **Un ou plusieurs postes de travaux** améliorant la performance énergétique
- **Un projet global permettant d'améliorer d'au moins 35%** la performance énergétique du logement (dont les projets faisant l'objet d'une aide "MaPrimeRénov' Sérénité" de l'Anah - voir page 20)

Votre prêt peut financer :

- la fourniture des matériaux et équipements
- la main d'œuvre
- les travaux induits par l'opération (dont la dépose de l'existant et la mise en décharge...)
- l'assurance dommage-ouvrage, les frais de maîtrise d'œuvre et d'étude thermique.

IMPORTANT : les travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)



L'Éco Prêt à Taux Zéro est cumulable avec :

TVA à taux réduit



Eco Prêt à Taux Zéro



Autres aides



L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO

Pour quels travaux

n L'Éco PTZ peut financer l'un des postes de travaux suivants

à condition de respecter les critères techniques d'éligibilité à la Prime Coup de pouce ou Ma PrimeRénov' :

- Installation ou remplacement d'un chauffage ou d'un système de production d'eau chaude sanitaire

- Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

- Installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables

- Isolation de la toiture 100 % de la surface

- Isolation des murs donnant sur l'extérieur Au moins 50 % des surfaces

- Isolation des fenêtres ou portes extérieures Au moins la moitié des fenêtres ou des portes

- Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert 100 % de la surface

Quel montant

n Le montant maximum du prêt va dépendre de votre projet de travaux :

- Pour **remplacer des fenêtres** simple vitrage par **jusqu'à 7 000 €** des fenêtres performantes :

Pour tous les autres postes de travaux (isolation ou équipement de chauffage) :

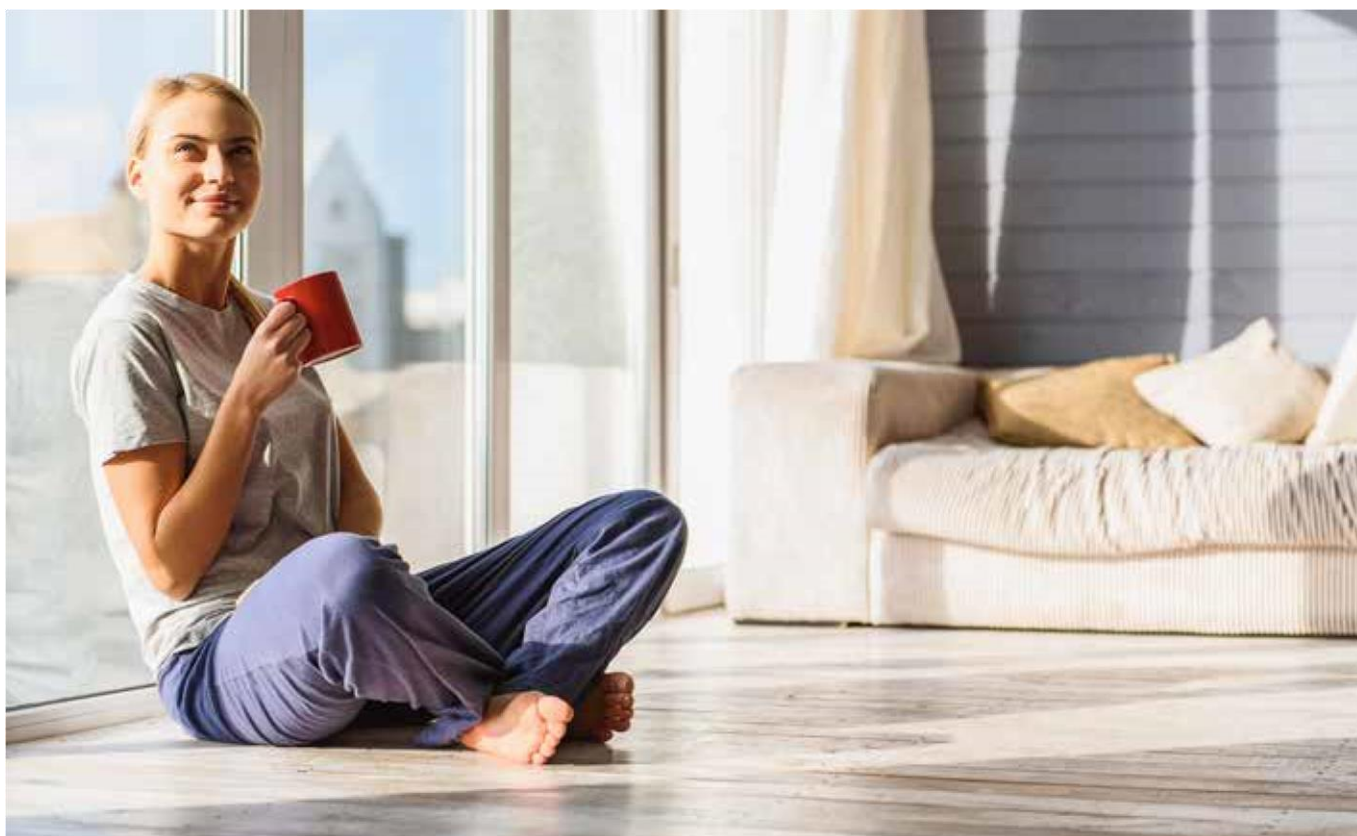
- 1 seule action jusqu'à 15 000 €

- Un bouquet de 2 actions différentes jusqu'à 25 000 €

- Un bouquet de 3 actions différentes jusqu'à 30 000 €

- Une **rénovation globale** pour réaliser 35% de gain énergétique* jusqu'à 50 000 €

*Nécessite un audit énergétique préalable et une consommation conventionnelle annuelle <331kWh/m² en énergie primaire pour chauffage, refroidissement et production d'eau chaude.



Les modalités

- ÉTAPE 1 :** Vous devez demander un devis pour vos travaux. Attention : vos travaux doivent être confiés à un artisan RGE.
- ÉTAPE 2 :** Une fois le devis signé, vous pouvez déposer votre dossier auprès de la banque de votre choix, signataire de la convention avec l'État lui permettant de distribuer ces prêts.
- ÉTAPE 3 :** Le montant de votre Éco PTZ peut être débloqué en une fois, au début du chantier, ou en plusieurs montants sur présentations successives de factures.

L'Éco Prêt à Taux Zéro est cumulable avec :

TVA à taux réduit



Eco Prêt à Taux Zéro



Autres aides





Les autres Aides

5

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie : factures d'énergie ou travaux de rénovation énergétique...).

Le montant du chèque est d'au minimum 48 € et d'au maximum 277 €.

Qui peut en bénéficier

Il s'adresse aux ménages de faibles revenus.

Il n'y a aucune démarche à faire pour en bénéficier. L'administration fiscale détermine les bénéficiaires sur la base de leur déclaration de revenus. Le chèque est nominatif. Il est envoyé sur format papier.

Pour quoi faire

Vous pouvez envoyer votre chèque ou le remettre en main propre à votre Fournisseur d'énergie ou à une Entreprise certifiée RGE réalisant les travaux de rénovation énergétique dans votre logement

LES SUBVENTIONS RÉGIONALES

Certaines régions, départements, intercommunalités ou communes peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour faire le point sur les aides disponibles localement, contactez votre conseiller France Rénov' : france-renov.gouv.fr

Pour en savoir plus,
retrouvez votre Espace client
24h/24 - 7j/7

<https://gazpasserelle.engie.fr>

ou contactez le Service Client

0 977 428 429

Service gratuit
+ prix appel

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H



Par courrier

Service Clients ENGIE TSA 42108 76934
Rouen Cedex 09



L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

<https://gazpasserelle.engie.fr>

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 - Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie
Service Clients ENGIE TSA 42108 - 76934 Rouen Cedex 09. COMETIS - Crédits Photos : iStock - Graphicobsession.